

DECISION DU MAIRE n° 289/2026

**PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU BAIL RELATIF À
LA LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE**

Madame le Maire de la Commune de L'Escarène,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération N°26 04 14 du Conseil municipal en date du 20 avril 2026 portant délégation de compétences au maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle relative à la conclusion et à la révision des contrats de location ;

Vu le bail conclu entre la commune de L'Escarène et l'État, pour les besoins de la Gendarmerie nationale, portant location de la caserne de gendarmerie située 1 place du Colonel Arnaud Beltrame le 1^{er} février 2020 ;

Vu les avenants conclus à la suite de ce premier bail et notamment le dernier avenant n°2 du 1^{er} février 2023 ;

Vu l'avis du service chargé de l'évaluation domaniale en date du 09 mars 2026 ;

Vu le projet d'avenant n° 3 au bail susvisé ;

Considérant que le bail portant sur la location de la caserne de gendarmerie prévoit une révision périodique du loyer ;

Considérant que l'avenant n° 3 a pour objet de prendre en compte la révision triennale du loyer conformément à l'avis du service chargé de l'évaluation domaniale ;

Considérant que le montant annuel du loyer est ainsi porté à quatre-vingt-deux mille six cent vingt-neuf euros et quarante-huit centimes (82 629,48 €), au lieu d'un montant de soixante-quinze mille soixante-dix euros et trois centimes (75 070,03 €) précédemment en vigueur ;

Considérant que l'avenant procède également à l'actualisation de l'adresse de la caserne, désormais située 1 place du Colonel Arnaud Beltrame à L'Escarène ;

Considérant que toutes les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées ;

DÉCIDE

Article 1 : Est approuvé l'avenant n° 3 au bail conclu entre la commune de L'Escarène et l'État pour les besoins de la Gendarmerie nationale, relatif à la location de la caserne de gendarmerie de L'Escarène.

.../... 

Mairie de L'Escarène
Place d'Audiffret 06440 L'ESCARÈNE
Tél. : 04 93 91 64 00 - site internet : www.escarene.fr

AR Prefecture

006-210600573-20260716-2892026-AI
Reçu le 17/07/2026
Envoyé mairie@escarene.fr

**COMMUNE
DE
L'ESCARÈNE**

Article 2 : L'avenant n° 3 fixe le montant annuel du loyer à la somme de 82 629,48 €, en lieu et place du montant de 75 070,03 € précédemment applicable, à compter de la date prévue par l'avenant et prend également en compte la modification de l'adresse de la caserne.

Article 3 : Toutes les autres stipulations du bail et de ses avenants antérieurs demeurent inchangées et continuent à produire leur plein effet.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et il en sera rendu compte au conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire,
Céline DUQUESNE



AR Prefecture

006-210600573-20260716-2892026-AI
Reçu le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026